

AIDE À L'ACCESSION (ADAPA)

Détails et conditions de l'aide ?

PRINCIPES CLÉS :

→ Aide destinée aux primo-accédants d'un logement neuf ou ancien, situé sur l'une des 36 communes du pays d'Aix ou les 6 communes du secteur d'Istres

MONTANT DE L'AIDE PAYS D'AIx :

→ Aide de 2 500 € pour l'acquisition d'un logement neuf

→ Aide de 4 000 € pour l'acquisition d'un logement ancien

Cette somme est portée par le notaire de l'opération dans chaque acte de vente

MONTANT DE L'AIDE SECTEUR D'ISTRES :

Dans le neuf :

→ Entre 3 000 et 5 000€ suivant les ressources et le nombre de personnes dans le ménage. Possibilité d'avoir une prime de 1 000€ si le ménage libère un logement du parc social sur l'une des 6 communes

Dans l'ancien :

→ 4 000€. Possibilité d'avoir une prime de 1 000€ si le ménage libère un logement du parc social sur l'une des 6 communes

PLUS D'INFORMATIONS :

→ [Site du département](#)